

N°46/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2021-2022 AU CD05

Le 30 septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 22 septembre 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Sylvie GIRAUD), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Julien GRAS)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de compléter la délibération 44/2020 prise le 13 août 2020 concernant le voyage scolaire 2021-2022. Une participation financière de la commune de 60€ par enfant pour les classes de CE et CM et de 310€ par classe pour les CP et maternelles avait été votée.

L'école d'Aubessagne a adressé son projet de voyage aux Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes qui a été validé d'un point de vue pédagogique. Le Maire informe que la commune peut donc bénéficier d'une aide du Département, allant jusqu'à 90€ par enfant et la prise en charge du transport aller/retour.

Il invite le Conseil Municipal à déposer une demande de subvention pour les trois voyages scolaires ci-dessous réalisés aux mois de mai, juin et juillet 2022 :

	Classes		
	CE/CM	PS/MS	GS/CP
Lieu	Chatelrêt. ODCVL Le Chatelrêt	Champoléon - refuge Pré de la Chaumette	Champoléon - refuge Pré de la Chaumette
Date	Du 2 au 6 mai 2022	Du 16 au 17 juin 2022	Du 30 juin au 1er juillet 2022
Nbre d'enfants	44	13	10
Enseignants	Fanny BOISSERANC et Caroline DEVALIERE	Stéphanie BERNARD	Lucie PAIUSCO
Nature du projet	Découverte de l'astronomie	Découverte de la nature	
Montant alloué par la commune	2 640 €	310 €	310 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département des Hautes-Alpes au titre des voyages scolaires réalisés en juin et juillet 2022 et pour le séjour avec hébergement réalisé au mois de mai 2022
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

